

14 oct 2022 -08:54

Logiciels de traque – Votre (ex-)partenaire vous écoute et vous regarde

Bruxelles, le 14 octobre 2022 – Depuis l'arrivée des technologies de l'information et de la communication, l'arsenal des auteur-e-s de violences entre (ex-)partenaires s'est considérablement élargi. Le logiciel de traque est l'un de leurs « nouveaux outils ». Malgré les possibilités inquiétantes qu'offrent ces logiciels de traque, le phénomène est relativement peu connu en Belgique. L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes livre son analyse de la problématique et des recommandations pour une meilleure prise en charge.

Le logiciel de traque (*stalkerware*) est une forme de logiciel espion (*spyware*) : il s'agit de logiciels et d'applications qui permettent à quelqu'un de surveiller votre appareil (smartphone, tablette ou ordinateur) sans votre consentement ou à votre insu. Ils sont disponibles en quelques clics sur internet et même via les App-stores. Leur installation est facile et ne nécessite aucune connaissance technologique. Il suffit à l'auteur-e d'installer le logiciel de traque sur l'appareil de la victime lorsque celle-ci ne le surveille pas. Souvent, les victimes ne remarquent rien, car les logiciels de traque font tout pour échapper aux radars. Les personnes qui ne savent pas ce qu'est un logiciel de traque et les signes qui indiquent que leur appareil est infecté par un *stalkerware* ne se rendent compte de rien.

Les logiciels de traque permettent aux auteur-e-s d'écouter les appels téléphoniques, de lire les SMS, de consulter les agendas en ligne et de localiser la victime. Certains logiciels de traque permettent même à l'auteur-e d'envoyer des SMS au nom de la victime (« *SMS spoofing* » ou usurpation de SMS). Les auteur-e-s disposent ainsi de nombreuses informations sur leur (ex-)partenaire, qui peuvent être utilisées pour contrôler et manipuler la victime de manière coercitive. Ces formes de violence psychologique laissent les victimes dans un état de peur permanent.

Michel Pasteel, directeur de l'Institut, explique : « *L'utilisation des logiciels de traque est en augmentation. Ceux-ci ont un impact énorme sur les victimes. Elles ont l'impression de ne pas pouvoir échapper au contrôle de leur (ex-)partenaire. Les smartphones, les tablettes et les ordinateurs font tellement partie de la vie quotidienne que les victimes de stalkerwares emportent pour ainsi dire l'auteur-e avec elles tout le temps. Il est important que les services d'assistance et nous, en tant que société, ayons davantage de connaissances sur ce phénomène, afin de mieux l'appréhender.* »

Les chiffres sur l'ampleur de cette problématique en Belgique font défaut. Dans une enquête française de 2018, 64 % des personnes interrogées, des femmes victimes de violences entre (ex-)partenaire, avaient déclaré avoir déjà fait l'expérience d'une forme de surveillance électronique. L'utilisation de logiciels espions n'a fait qu'augmenter ces dernières années. Pour attirer l'attention sur cet outil méconnu, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes publie une analyse de l'utilisation des logiciels de traque dans le cadre de la violence entre (ex-)partenaires ainsi que des [recommandations](#). Il est essentiel d'informer les acteurs clés que sont la police, la justice et les services d'assistance et ce, afin d'assurer la sécurité de la victime et de son entourage. En outre, il est également important que les victimes sachent ce qu'est un logiciel de traque, comment le reconnaître et vers qui se tourner pour obtenir de l'aide.

Contact presse

Véronique De Baets

Tél. : 0479 25 04 41

Créé en décembre 2002, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes est l'institution publique fédérale indépendante qui a pour mission de garantir et de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes, de combattre toute forme de discrimination ou d'inégalité fondée sur le sexe, et ce par l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre légal adapté, de structures, de stratégies, d'instruments et d'actions appropriés. L'Institut vise à ancrer l'égalité des femmes et des hommes dans la société pour qu'elle devienne une évidence dans les mentalités et les pratiques. Toute personne, victime de discrimination fondée sur le sexe, peut s'informer sur ses droits ou déposer plainte gratuitement et en toute confidentialité auprès de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes via le numéro vert 0800/12.800 ou via son site internet <http://igvm-iefh.belgium.be>.

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 233 44 00
<http://igvm-iefh.belgium.be>

Véronique De Baets
Contact de presse
+32 2 233 40 34
veronique.debaets@iefh.belgique.be

Liesbet Vanhollebeke
Experte en communication
+32 233 41 75
liesbet.vanhollebeke@igvm.belgie.be